

Lieu de travail principal : École élémentaire L'Harmonie, Waterloo

Date prévue d'entrée en fonction : Dès que possible

Date prévue de fin : Indéterminée

Nombre d'heures par semaine : 35 heures

Horaire de travail : 8 h 30 à 16 h 30 (à confirmer)

Taux horaire : 19,58 \$ ou 21,23 \$

Conditions de travail régies par la convention collective de la FEESO

Sommaire des responsabilités :

Ce membre du personnel, qui relèvera de la direction d'école, assurera la livraison du programme de cadre d'apprentissage de la petite enfance en collaboration avec le membre du personnel enseignant. Il assistera à l'élaboration et à l'organisation des centres d'apprentissage et de la programmation et prendra part aux communautés d'apprentissage professionnelles (CAP). Il devra maintenir un milieu pédagogique sain sur les plans sociaux et affectifs.

Qualifications et compétences requises :

- Être membre de l'Ordre des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance (OEPE)
- Posséder d'excellentes habiletés pour le travail d'équipe et la communication
- Avoir une excellente maîtrise du français oral et écrit
- Être en mesure de résoudre sur place des conflits entre élèves
- Connaissance du programme d'apprentissage du niveau maternelle et jardin serait un atout

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de présentation avec leur curriculum vitae **en français, avant 16 h le 28 janvier 2020** au Secteur des ressources humaines (recrutement), Conseil scolaire Viamonde, par courriel à demandedemploi@csviamonde.ca

Les demandes reçues après la date et l'heure de fermeture du concours ne seront pas considérées. Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu des Règlements de l'Ontario 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil scolaire Viamonde, doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membres de ces groupes désignés.

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

Tout candidat doit détenir un statut légal permettant de travailler au Canada avant de poser sa candidature.